



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**Inspection de St-Denis 3  
IEN mission LVR**

Affaire suivie par  
Nadège CANTALIA TEGALI  
Téléphone  
0262211424  
Courriel  
ce.9740086A@ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 30 mai 2024

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré public

S/C de Mesdames et Messieurs les directeurs  
(trices) d'école

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'Education Nationale en charge de circonscription

S/C de Monsieur l'IA DAASEN

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré public affectés dans les établissements du  
second degré

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements

**Objet : Campagne d'inscription à la formation conduisant à l'habilitation à l'enseignement de la Langue Vivante Régionale (créole réunionnais) ou à l'enseignement bilingue créole-français, année scolaire 2024-2025.**

*Cadre de référence : l'enseignement de langue et culture régionale créole réunionnais à l'école élémentaire – Circulaire N°2001-166/168 du 05 septembre 2001.*

*la mise en œuvre de l'enseignement bilingue (créole/français) en maternelle – Circulaire N°2001-168 du 05 septembre 2001.*

*les programmes de l'enseignement du créole réunionnais BO n°32 du 8 septembre 2011.*

L'enseignement de langue vivante régionale créole doit être confié à des enseignants qualifiés. Cette campagne d'habilitation a pour première finalité de vérifier les aptitudes à enseigner la langue régionale créole. Elle doit également permettre de détecter, pour tous les candidats, les potentialités à développer et les compétences à valoriser.

### **1) PUBLIC CONCERNE:**

Les personnels enseignants titulaires du premier degré de l'Académie de La Réunion.

### **2) DÉCLARATION DES CANDIDATURES ET INSCRIPTION A LA FORMATION**

#### **Déclaration des candidatures :**

Les personnels sollicitant l'habilitation à **l'enseignement de la langue vivante régionale créole à l'école élémentaire ou la mise en œuvre de l'enseignement bilingue (créole/français) en maternelle** sont invités à déclarer leur candidature sur la fiche type conçue à cet effet (document joint) et à renvoyer celle-ci avant **le 24 juin 2024 (délai de rigueur)** à l'inspection de l'éducation nationale de Saint-Denis 3 **uniquement par courriel** à l'adresse suivante : [ce.9740086A@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740086A@ac-reunion.fr)

**Modalités d'inscription à la formation :**

Tout candidat souhaitant suivre la préparation doit obligatoirement s'inscrire à la formation sur Gaia, les inscriptions se font en ligne.

**3) CALENDRIER**

<b>Calendrier</b>	<b>Dates</b>
Déclaration de candidature à l'inspection de l'Éducation Nationale de Saint-Denis 3 et inscription en ligne sur Gaia via Arena ou Métice à l'aide de vos identifiants académiques	Jusqu'au <b>24 juin</b> 2024 à <u>17h00</u>
<p><b><i>L'entretien d'habilitation provisoire (30 min)</i></b></p> <p>Il permet de vérifier les compétences linguistiques et culturelles des candidats ainsi que leur connaissance des textes officiels. L'entretien se déroule en 4 phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– écoute et restitution (10 min) dans la langue ou en français d'un document sonore ou audiovisuel, d'une durée maximale de 2 min 30 ;</li> <li>– entretien dans la langue (10 min) avec les membres de la commission à partir du document proposé, puis élargissement à d'autres domaines relatifs à l'expérience du candidat ;</li> <li>– lecture à haute voix et échange avec la commission sur un document susceptible d'être lu en classe (conte, poème, extrait d'histoire enfantine) (5 min) ;</li> <li>– connaissance des textes officiels, leurs modalités d'application, leurs enjeux (5 min).</li> </ul>	Début septembre 2024
<p><b><i>La formation</i></b></p> <p>Aux contenus didactiques et pédagogiques, la formation s'adresse, dans la limite des places disponibles, aux candidats possédant l'habilitation provisoire. Elle prépare en outre aux visites constituant l'habilitation définitive. Cette formation est organisée sous la responsabilité du corps d'inspection (IEN responsable du dossier langue et culture régionales 1<sup>er</sup> degré) en collaboration avec des formateurs-enseignants de l'ESPE et de l'Université.</p>	4 mercredis sans remplacement + 4 journées avec remplacement
<b><i>Visite de conseil en classe</i></b>	Période 3 ou 4
<p><b><i>Visite d'habilitation définitive en classe</i></b></p> <p>Cette visite doit permettre d'apprécier les aptitudes pédagogiques de l'habilité provisoire et conduire à la délivrance de l'habilitation définitive. L'observation d'une séance de langue et l'entretien qui s'ensuit ont pour objectif de vérifier la capacité de l'habilité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– situer son travail dans une progression ;</li> <li>– mettre en œuvre une pédagogie de la communication ;</li> <li>– mettre en place des activités d'entraînement à la compréhension de l'oral ;</li> <li>– introduire des éléments linguistiques nouveaux et les faire pratiquer dans des activités et situations adaptées à de jeunes enfants ;</li> <li>– développer l'expression orale des élèves ;</li> <li>– évaluer les acquisitions des élèves de la classe.</li> </ul>	Période 4 ou 5

#### **4) LES ASTREINTES LIEES A L'HABILITATION**

Une fois l'habilitation définitive prononcée, l'enseignant est déclaré apte à intégrer le dispositif d'enseignement de la langue et culture régionales créole du 1<sup>er</sup> degré. Une attestation lui sera délivrée par les services académiques.

Cette habilitation fait en outre obligation à l'intéressé, en réponse aux besoins qui lui sont communiqués en la matière, de dispenser un enseignement de langue créole réunionnais dans le 1<sup>er</sup> degré.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pièces jointes :

- Plaquette de présentation de l'habilitation en créole
- Fiche de déclaration de candidature pour l'habilitation à l'enseignement de la langue vivante régionale créole à l'école élémentaire ou à la mise en œuvre de l'enseignement bilingue (créole/français)

CAMPAGNE 2023/2024

4/4

HABILITATION PROVISOIRE EN LANGUE VIVANTE REGIONALE CREOLE REUNIONNAIS

FICHE DE CANDIDATURE

Je soussignée (NOM)

(NOM de JEUNE FILLE)

(PRENOMS)

(DATE et LIEU DE NAISSANCE)

fais acte de candidature à l'habilitation provisoire en langues et culture régionales « enseignement de la langue et culture régionales en élémentaire » ou « enseignement bilingue créole-français »

Circonscription :

École d'affectation à la rentrée 2024:

Classe :

Adresse de l'école :

Mél de l'école :

[@ac-reunion.fr](mailto:@ac-reunion.fr)

Tel de l'école :

---

Tel de l'enseignant (e) :

Mél professionnel de l'enseignant (e) :

[@ac-reunion.fr](mailto:@ac-reunion.fr)

Fait à :

le :

Signature :

Cette déclaration de candidature doit être adressée à l'inspection de l'éducation nationale de Saint Pierre 2 (ce.9740086A@ac-reunion.fr) avant le **24 juin 2024** (délai de rigueur)

La date et le lieu de l'entretien d'habilitation provisoire vous seront communiqués ultérieurement.